

## Pasteure ou pasteur bénévole associé (PBA) Formulaire de nomination devant être utilisé au Conseil régional de l'outaouais et de l'est ontarien

**La Communauté de foi :** \_\_\_\_\_ (nom de la communauté de foi)

entre en relation volontaire avec le membre du personnel ministériel suivant, tel que décrit dans la déclaration d'entente mutuelle ci-dessous :

- Les tâches pastorales effectuées sont sous la supervision et la discipline du Conseil régional.
- La personne membre du personnel ministériel nommée dans cette entente peut recevoir des honoraires pour des mariages ou funérailles ainsi que pour présider et/ou livrer des précations lors de célébrations liturgiques régulières; par contre, elle ne doit attendre aucun versement d'honoraire, rémunération ou allocation de déplacement de la communauté de foi devant laquelle elle est imputable.
- Tout membre du personnel ministériel de l'Église Unie du Canada autorisé à célébrer des mariages doit être visiblement lié à une communauté de foi ou à un ministère reconnu par le Conseil régional.
- Tous les mariages seront inscrits au registre qui demeure la propriété d'une communauté de foi en existence ou d'un ministère reconnu par le conseil régional.
- Il revient conjointement au/à la pasteur-e bénévole associé-e (PBA) et à la communauté de foi de renouveler annuellement cette nomination et de faire parvenir le formulaire à la ministre exécutive avant le 1<sup>er</sup> juillet. Le personnel ministériel PBA sera reconduit dans ses fonctions lors de l'approbation annuelle de la liste des membres du Conseil régional.

**Nom :** \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :**

Domicile : \_\_\_\_\_

Bureau : \_\_\_\_\_

Retraité-e  Maintenu-e sur la liste des membres

**Champs de responsabilité :**

(Se reporter à la déclaration d'entente mutuelle)

Veuillez cocher les cases qui vous concernent :

Soins pastoraux

Mariages

Remplacement du titulaire

Éducation chrétienne

Funérailles

Autre (préciser): \_\_\_\_\_

**Numéro de célébrant de mariage ou numéro d'autorisation à célébrer des mariages (le cas échéant) :** \_\_\_\_\_  
(peut être obtenu de l'adjoint de programme à la ministre exécutive (514-819-2926))

**Approbation de la communauté de foi** (doit être rempli par la paroisse qui adopte la motion)

Le conseil des anciens/conseil officiel/conseil unifié/conseil de la communauté de foi \_\_\_\_\_

a reçu la confirmation que les mariages qui seront célébrés :

a) seront une fonction pastorale soumise à la supervision et à la discipline du Conseil régional, et

b) seront correctement inscrits aux registres d'une communauté de foi de l'Église Unie du Canada, conformément aux exigences provinciales;

et approuve la demande de \_\_\_\_\_ (nom du membre de l'ordre ministériel)

d'être reconnu-e comme pasteure ou pasteur bénévole associé dans cette communauté de foi.

Date : \_\_\_\_\_ **Signé :** \_\_\_\_\_ **Poste occupé :** \_\_\_\_\_

Date de la formation reçue sur la justice raciale \_\_\_\_\_

Date de la formation reçue sur la prévention des abus sexuels et la politique d'intervention \_\_\_\_\_

Date de la vérification des antécédents judiciaires, secteur des personnes vulnérables \_\_\_\_\_

Date de la déclaration annuelle en ligne \_\_\_\_\_

### **Pour usage interne seulement**

Approbation par le conseil régional : Le Conseil régional de l'outaouais et de l'est ontarien a approuvé par motion la demande de reconnaissance comme PBA le \_\_\_\_\_ (date de la rencontre). La durée de l'autorisation est du 1er juillet 20\_\_\_\_.

Date : \_\_\_\_\_

**Pour usage interne seulement**

Ministre exécutive : \_\_\_\_\_

L'utilisation, la conservation et la divulgation de renseignements personnels à partir de ce formulaire sont effectuées en conformité avec la législation relative à la protection de la vie privée, incluant, sans si limiter, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (L.C. 2000, ch. 5)*